



Vie associative

La maison d'accueil des familles de détenus : un lieu d'accueil et d'écoute

Le rapport 2003 de l'Observatoire international des prisons (OIP) ⁽¹⁾ vient de paraître. Il dénonce, entre autres, les conditions dans lesquelles les visites des prévenus et détenus s'effectuent dans certains établissements pénitentiaires. Quelle est la situation à la maison d'arrêt de Laval ? Jeanine Bosnard, la présidente de l'association de gestion de la maison d'accueil des familles et enfants de détenus, nous apporte ici quelques éléments de réponse.

Au 9 boulevard Frédéric-Chaplet à Laval, face à la maison d'arrêt, se trouve la maison d'accueil des familles de détenus. L'association leur propose : un coin nursery, un autre de détente, un dédié aux enfants, un pour la cuisine et enfin un bureau si l'on souhaite parler à un bénévole en toute discrétion. Créée en 1998 sur l'initiative de l'administration pénitentiaire, du Secours catholique et de la Caisse d'allocations familiales (CAF), elle a ouvert ses locaux au public le 6 novembre 2000. « Avant, les familles attendaient à la porte de la maison d'arrêt pendant un long moment, pour certaines, sous tout type de temps et sous tous les regards », précise Jeanine Bosnard.

La maison d'accueil vit des subventions versées par l'administration pénitentiaire, le Conseil général, la ville de Laval et la CAF. Une vingtaine de bénévoles assurent les permanences du lundi au vendredi de 13 h à 17 h. « Nous avons adapté nos horaires sur ceux des parloirs qui ont lieu de 13 h 30 à 17 h, du lundi au vendredi, et de 11 h à 11 h 30, le samedi matin ». En octobre 2003, deux cent trente-sept visiteurs sont passés à l'association. Les bénévoles rencontrent, chaque jour, entre huit et vingt-huit personnes. « Cependant, nous n'en rencontrons qu'une partie car la majorité des visiteurs provient du département, souligne la présidente. Nous avons déjà reçu une personne qui venait d'Arras et une autre de Lyon. D'ailleurs, cette dernière a, une fois, loupé son parloir à cause du retard pris par son train. Malheureusement, nous n'avons rien pu faire ».

Les familles apprennent l'existence de l'association lors du jugement. La plaquette leur est alors distribuée. Le

bouche-à-oreille fait le reste du travail de communication. « Tous n'entrent pas facilement. Pour certains, c'est le besoin d'aller aux toilettes qui motive leur première visite car il n'y en a pas à la maison d'arrêt. Généralement, après, ils reviennent. Ils apprécient les services que nous leur offrons et le fait que nous soyons une association en dehors du milieu carcéral. Ce n'est pas toujours le cas. Certaines maisons d'accueil se trouvent dans les établissements pénitentiaires. C'est assez austère ».

Parmi les souhaits les plus souvent émis par les visiteurs et relevés par les bénévoles, il y a ceux de pouvoir amener, pendant les parloirs, un biberon pour nourrir les bébés, les carnets de notes pour les faire signer au parent détenu ou encore des dessins d'enfants. Même si certaines directions ferment les yeux, tout cela reste encore interdit. Pourtant, pour l'association, il est important de préserver un minimum de liens familiaux. Dans cette perspective, au centre pénitentiaire pour femmes de Rennes, une nouvelle expérience est menée depuis septembre dernier. Des unités expérimentales de visites familiales (UEVF) ont été mises en place. Elles ont pour objectif, précise le rapport de l'OIP, de permettre « à la famille, dont l'un des membres est détenu, de vivre intra-muros pendant un certain temps toutes les dimensions de la vie familiale, y compris sexuelle ». La durée des visites varie entre 6 et 72 heures. La famille s'engage alors à se soumettre avant et après à des entretiens avec l'Administration. « Ce n'est encore qu'expérimental. Pour Jeanine Bosnard, le recul n'est pas encore suffisant pour pouvoir émettre un quelconque avis ». À Laval, l'actualité

⁽¹⁾ – Observatoire international des prisons, *Les conditions de détention en France – rapport 2003*. Paris : La Découverte, 2003 (233 p.). « L'observatoire international des prisons (OIP) est une organisation non gouvernementale dont l'action vise à favoriser le respect de la dignité des personnes détenues. Apparu en France au début des années 1990, l'OIP défend les droits fondamentaux des personnes incarcérées et milite pour le développement des mesures non privatives de liberté ».

est toute autre. La maison d'accueil attend très prochainement l'installation, dans leur local, d'une borne tactile. « Jusqu'à présent, les réservations de parloirs se font par téléphone. Cependant, pour les personnes qui n'en ont pas, ce n'est pas pratique. Et puis, les lignes

sont souvent encombrées. Il faut parfois appeler à plusieurs reprises pour obtenir un rendez-vous. Avec cette borne, les familles verraient leurs démarches simplifiées. Nous devons sûrement nous organiser autrement mais il est vraiment temps qu'elle arrive ».



Nous avons reçu

Institut national de la statistique et des études économiques des Pays de la Loire (INSEE), Informations statistiques.

- « En 2030, un Ligérien sur trois serait âgé d'au moins 60 ans », n° 95, décembre 2003 (1 p).

Institut national de la statistique et des études économiques des Pays de la Loire (INSEE), Etudes.

- « Transferts d'établissements : la Loire-Atlantique attractive », n° 21, novembre 2003 (6 p.).

Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), INSEE Résultats.

- « Les conditions de logement des ménages en 2002 – Enquête logement 2002 », n° 20, coll. Société (23 p. + cédérom).

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), Etudes et Résultats.

- « L'évolution des retraites versées entre 1997 et 2001 », n° 270, novembre 2003 (11 p).
- « L'action sociale des communes de 100 à moins de 5 000 habitants », n° 271, novembre 2003 (8 p.).

Ministère des Sports, Sports STAT-Info (4 p.).

- « La pratique sportive des jeunes dépend avant tout de leur milieu socioculturel », n° 03-07, novembre 2003.

Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC), Consommation et modes de vie (4 p.).

- « L'exemple de l'Ile-de-France : la baisse de la consommation d'eau dans les grandes villes : moins d'usines et des économies de gestion », n° 170, novembre 2003.

Association pour la démocratie et l'éducation locale et sociale (ADELS), Territoires – la revue de la démocratie locale.

- « Agir localement contre le réchauffement climatique : degré ou de force », n° 442, octobre 2003 (40 p.).

Conseil économique et social, Avis et rapports, éd. des Journaux officiels.

- « Quel avenir pour l'enseignement français à l'étranger ? », rapport présenté par Bernard Cariot, n° 21, 2003 (53 + 135 p.).
- « Les défis de l'immigration future », rapport présenté par Michel Gevrey, n° 22, 2003, (68 + 362 p.).
- « Processus de Lisbonne : communication du bureau à partir des avis du Conseil économique et social en préparation du Sommet de printemps 2004 », n° 23, 2003.

La pensée hebdomadaire

« Aujourd'hui, les grands médias sont détenus par les industriels et les financiers. La dépendance de ces moyens de « communication » est double : détenus par le monde de l'économie et financés par la publicité. Ainsi asservis, ils n'ont plus comme fonction que de défendre les intérêts des élites. Le service public de l'« information », loin de résister, est trop souvent en pointe dans la manipulation et la diffusion de la pensée unique. Le mensonge est la règle, l'esprit critique l'exception. Pour tendre vers une démocratie réelle, la priorité doit être de retrouver une vraie presse, libérée des pressions étatiques et du pouvoir économique ».

Source : Casseurs de pub – la revue de l'environnement mental, dossier annuel, novembre 2003 (p. 57).